

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

CdP 13 CRIC 16 CST 13

Guide des négociations - IFDD

Ordos, Mongolie Intérieure, Chine du 6 au 16 septembre 2017

Wafa Essahli



Plan de la présentation

1. Présentation d'UNISFÉRA
2. Guide des négociations et Résumé pour décideurs
3. Contexte
4. Principaux enjeux aux ordres du jour



UNISFÉRA

Présentation



UNISFÉRA

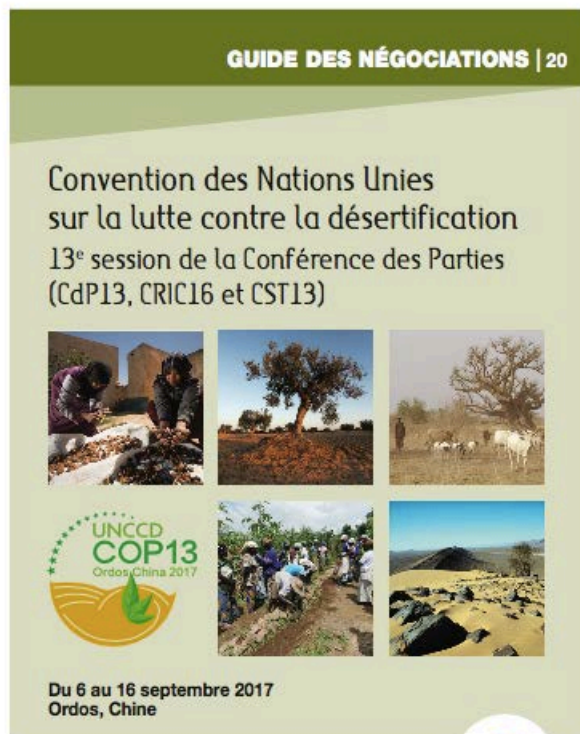
- Centre de recherche sur le développement durable, fondé en 2002
- Liens avec la CNULCD
 - Co-évaluateurs du MM sur les équipes mises en place par le secrétariat et la Banque Mondiale (2004)
 - Consultants auprès du IIWG chargé de l'élaboration de la Stratégie décennale de la Convention
 - Experts auprès de l'IFDD en appui aux négociateurs francophones de la CNULCD
 - Conseillers auprès du MM pour améliorer la performance
 - Évaluation des Stratégies de financement intégré (IFS)



LE GUIDE DES NÉGOCIATIONS

et le Résumé pour les décideurs





Guide des négociations et Résumé pour les décideurs

Initiative de l'IFDD

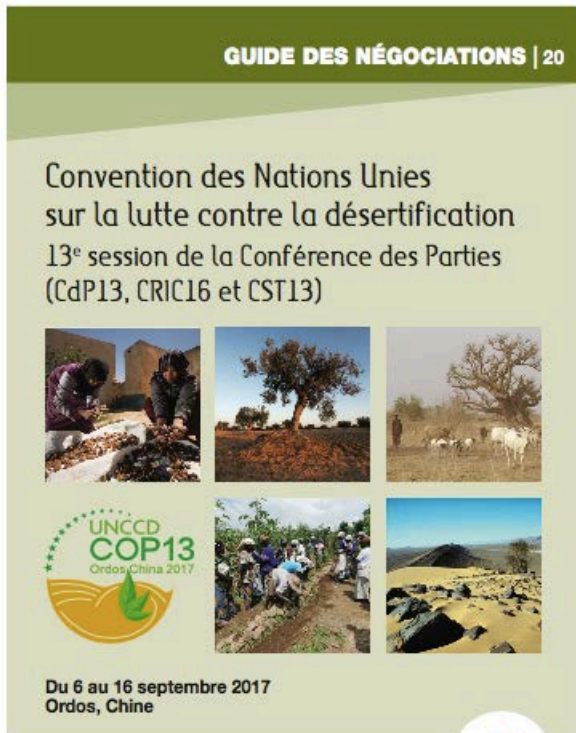
Rédigé par UNISFÉRA

Contribution du secrétariat de la
CNULCD

En appui aux négociateurs



Organisation du guide



- ❑ Tableau des principales questions en discussion à Ankara
- ❑ Contexte général de la CNULCD depuis Rio 1992
- ❑ Tableau chronologique des sessions précédentes, principales étapes de mise en œuvre de la CCD et rappel des principaux enjeux de la CdP12, CST12 et des CRIC 14 & 15
- ❑ Mise en perspective des différents enjeux abordés lors des sessions de Ordos (CdP 13, CRIC 16, CST 13)
- ❑ Fiches d'information et nomenclature officielle

Principaux jalons dans la mise en œuvre de la CNULCD



PRINCIPAUX ENJEUX AUX ORDRES DU JOUR

3^{ème} Partie du Guide, pp. 43-71



SYNTHÈSE DES POINTS EN DISCUSSION

CST 13

6-9 Septembre 2017

- Le cadre théorique et scientifique de la neutralité en matière de dégradation des terres (2a – ICCD/COP(13)/CST/2)
- Gestion durable des terres et traitement de la désertification/de la dégradation des terres et de la sécheresse, et de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements (2b – ICCD/COP(13)/CST/3 – ICCD/COP(13)/CST/5)
- Mesures et pratiques de régénération, de restauration et de remise en état des terres dégradées (2c – ICCD/COP(13)/CST/4 – ICCD/COP(13)/CST/5 – ICCD/COP(13)/CST/INF.1)
- Examen de l'Interface science et politique et de ses résultats (3a – ICCD/COP(13)/CST/6)
- Programme de travail de l'ISP pour l'exercice biennal 2018-2019 (3b – ICCD/COP(13)/CST/7 – ICCD/COP(13)/CST/INF.2)
- Promotion de l'analyse, de la diffusion et de l'accessibilité des meilleures pratiques et du pôle de connaissances de la Convention (3c – ICCD/COP(13)/CST/8)

SYNTHÈSE DES POINTS EN DISCUSSION

CRIC 16

7-13 Septembre 2017

- Plans de travail pluriannuel de la Convention et de ses organes subsidiaires (2b – ICCD/CRIC(16)/2 – ICCD/COP(13)/8)
- Résultats des institutions et organes subsidiaires de la Convention (2c – ICCD/CRIC(16)/3)
- Élaboration et mise en œuvre des stratégies dans le cadre des programmes d'action nationaux pour l'atteinte des objectifs de la Convention à la lumière de l'ODD 15 et sa cible 15.3 ainsi que l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030 (2d – ICCD/COP(13)/2)
- Le processus de présentation et d'examen de rapports au titre de la Convention en vue de l'intégration des Objectifs de développement durable et cible dans la mise en œuvre de la Convention : Amélioration des procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et des formats des rapports à soumettre à la CdP (3 – ICCD/CRIC(16)/5 – ICCD/CRIC(16)/INF.1)
- Rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et recommandations qu'il a formulées à l'intention de la Conférence des Parties (3a – 2a – ICCD/CRIC(15)/7)
- Programme et budget de l'exercice biennal 2018–2019 (ICCD/CRIC(16)/2 – ICCD/COP(13)/7 – ICCD/COP(13)/8)

6 au 16 Septembre 2017

- Intégration de l'objectif de développement durable 15 et de la cible 15.3, dans le cadre de l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification (2a – ICCD/COP(13)/2)
- Prise en compte des conditions régionales et nationales particulières (3c – ICCD/ COP(13)/2 – ICCD/COP(13)/3)
- Promotion et renforcement des partenariats avec les autres conventions et organisations et agences internationales et régionales pertinentes pour la CNULCD (3d – ICCD/COP(13)/6 – ICCD/COP(13)/19)
- Mémorandum d'accord entre le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Fonds pour l'environnement mondial (3ei – ICCD/COP(13)/18)
- Rapport du Mécanisme mondial (3eii – ICCD/COP(13)/8 – ICCD/COP(13)/9 – ICCD/CRIC(16)/2)
- Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention (6b – ICCD/ COP(13)/9 – ICCD/COP(13)/10- ICCD/COP(13)/11 – ICCD/COP(13)/12 – ICCD/COP(13)/13)
- Rapports du Bureau d'évaluation (6c – ICCD/COP(13)/14)
- Participation et contribution des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (7a – ICCD/COP(13)/15)
- Participation et contribution du secteur privé aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et stratégie de mobilisation des entreprises (7b – ICCD/COP(13)/16)

Principaux enjeux aux ordres du jour

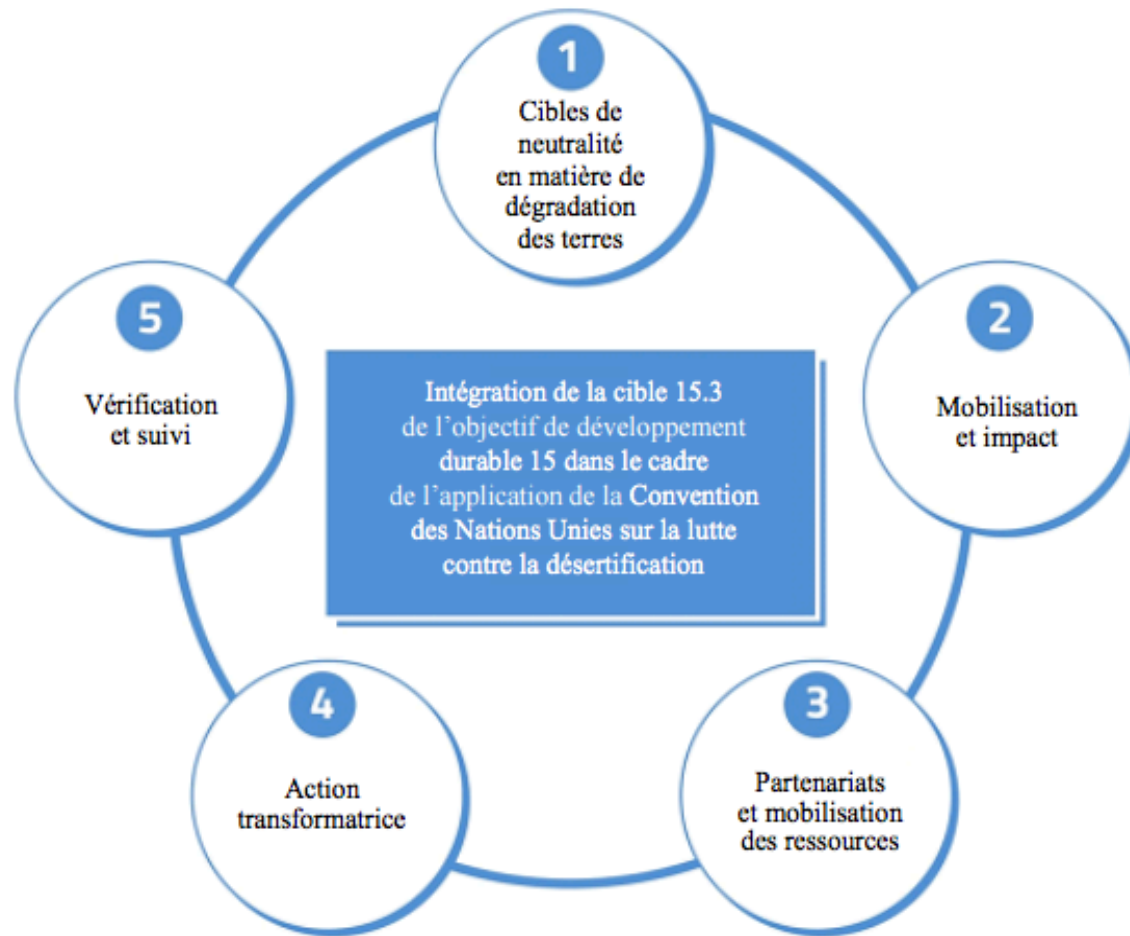
- Programme de développement à l'horizon 2030
(Intégration de l'ODD15 et sa cible 15.3, Futur cadre stratégique de la Convention, ...)
- Mise en œuvre effective de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional
(examen du rapport du CRIC et recommandations)
- Établissement de liens entre science et décision
(cadre théorique et scientifique, ISP, ...)
- Plan de travail et programme et budget de la CLD
- Questions de procédure



Intégration de l'ODD 15 et la cible 15.3 connexe

- ❑ **Décision 3/COP.12**, la CNULCD « organisme responsable de la DDTS » prendre l'initiative de rechercher (...) pour atteindre la cible 15.3 des ODD, en fournissant « des conseils pour la formulation des cibles nationales de NDT et autres initiatives»; et de faciliter « l'utilisation des indicateurs de la CNULCD comme une contribution au suivi, à l'évaluation et à la communication des progrès vers l'atteinte des cibles nationales de NDT »
- ❑ La cible 15.3 des ODD une orientation majeure pour la mise en œuvre de la CNULCD, tout en contribuant en même temps à la mise en œuvre d'autres ODDs
- ❑ Le document ICCD/COP(13)/2 rapporte les efforts réalisés dans ce sens

Intégration de l'ODD 15 et la cible 15.3 connexe: 5 étapes essentielles



À surveiller

- ❑ Résultat du programme de définition des cibles de la NDT (LDN TSP) lancé par le Mécanisme Mondial en collaboration avec le Secrétariat et travail de l'ISP y afférent
- ❑ Effet levier de la NDT pour accéder à des financements: nouveaux instruments ou mécanismes de planification nationale pour coupler les enjeux biodiversité, changement climatique et DDTS?
- ❑ Développement et transposition de bonnes pratiques pour enrichir les projet transformateurs à bénéfices multiples
- ❑ Indicateurs de la NDT

Nouveau cadre stratégique de la Convention

- ❑ Décision 3/COP.8 : Cadre stratégique 2008-2018
- ❑ Décision 7/COP.12 : Groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique de la Convention (GTI-FCS)
- ❑ Document ICCD/COP(13)/3: compte-rendu des réunions du GTI-FCS et des propositions des Parties sur le projet soumis au CRIC 15 « Le cadre stratégique de la CNULCD 2018-2030)

À surveiller

- ❑ Cadre stratégique: Une Vision - 4 Objectifs stratégiques + 1 Objectif sur la sécheresse
- ❑ Définition des indicateurs
- ❑ Nouveau cycle des rapports

Mise en œuvre efficace de la Convention: examen du rapport du CRIC 15

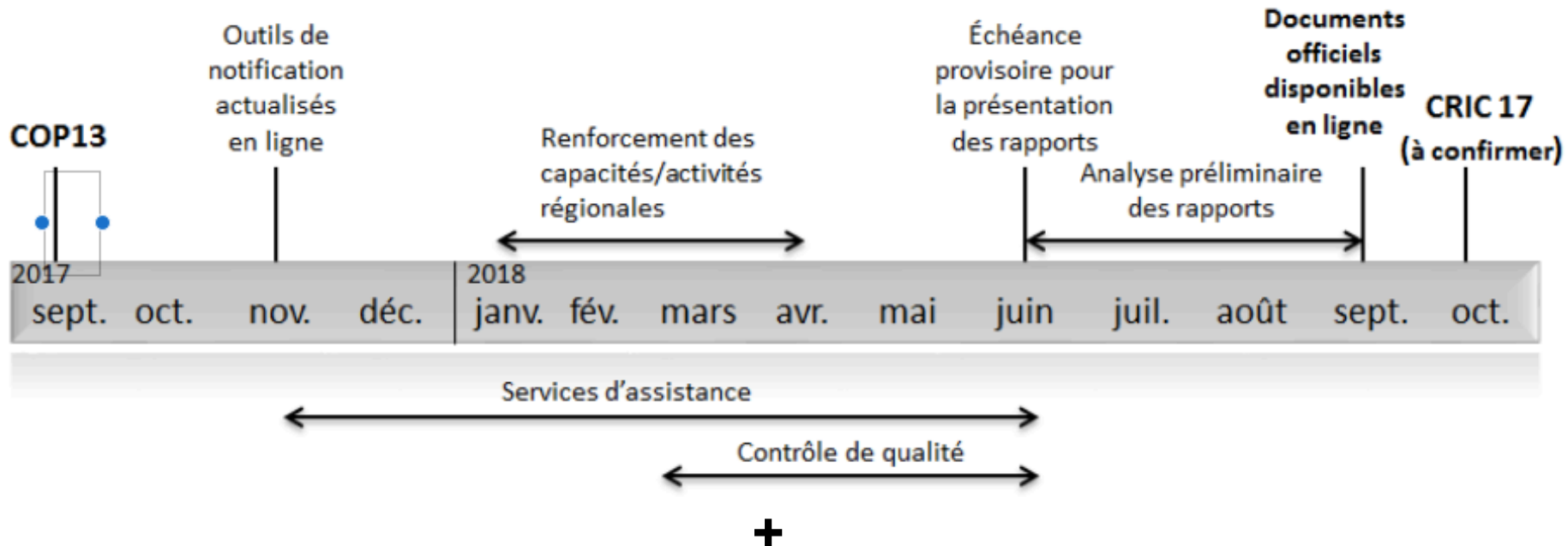
- ❑ Décision 11/COP.9: CRIC examiné au plus tard à la CdP 14
- ❑ Adoption du nouveau cadre stratégique de la Convention, 2018-2030 à la CdP 13
- ❑ Modifications et changements en vue de rationaliser et simplifier le mandat sans modifier ni l'orientation ni les modalités d'examen

À surveiller

- ❑ Changement dans la périodicité et le contenu des rapports: indicateurs de progrès / indicateurs de résultats – Informations sur les objectifs stratégiques / expérience acquise dans la mise en œuvre
- ❑ Nombre de parties prenantes à l'examen



Prochain cycle de rapport



- Activités de renforcement de capacités
- Outils de notification et modèles de présentation
- Mutation de PRAIS 2 à PRAIS 3
- Financements des activités habilitantes par le FEM et programme d'appui global (PAG II)

Éléments scientifiques

- ❑ Questions découlant du programme de travail de l'ISP pour l'exercice 2016-2017: 3 objectifs et 4 activités de coordination
- ❑ Interface entre science et politique et partage des connaissances:
 - ❑ Examen et résultats de l'ISP
 - ❑ Programme de travail de l'ISP pour l'exercice 2018-2019
 - ❑ Promotion de l'analyse, de la diffusion et de l'accessibilité des meilleures pratiques et du pôle de connaissances de la Convention



À suivre

- ❑ Cadre scientifique et théorique de la NDT structuré autour de 5 modules – principes à suivre pour son application à l'échelle nationale d'un pays
- ❑ Synergie potentielles entre GDT / DDTS et atténuation / adaptation CC: orientations génériques aux pays pour l'élaboration de stratégies GDT
- ❑ Élaboration et application des mesures et pratiques spécifiques en matière de régénération, restauration et remise en état des terres dégradées (cf. activités de coordination)



À suivre

- ❑ Concertation et coordination avec le Panel international pour la gestion durable des terres du PNUE
- ❑ Résultats de l'évaluation externe de l'ISP
- ❑ Programme de travail de l'ISP 2018-2019: 2 objectifs et 6 activités de coordination
- ❑ Pôle de connaissances de la CNULCD et WOCAT



Séances spéciales à suivre...

- ❑ Tables rondes ministérielles/de haut niveau parallèles :
 - ❑ **Table ronde 1:** La dégradation des terres: un obstacle au développement, à la prospérité et à la paix (cf. Fiche 14)
 - ❑ **Table ronde 2:** La sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière: l'alerte précoce et au-delà (cf. Fiche 15)
 - ❑ **Table ronde 3:** La neutralité en matière de dégradation des terres: « Passer des intentions aux actes » (cf. Fiche 16)
- ❑ Les femmes et les droits fonciers (dialogue avec la société civile) (cf. Fiche 17)
- ❑ Comment les autorités locales peuvent-elles aider à répondre à la menace de la dégradation des terres? (dialogue avec les parlementaires) (cf. Fiche 18)
- ❑ Comment le secteur privé peut-il investir pour contribuer à réaliser la NDT ? (dialogue avec le secteur privé) (cf. Fiche 19)



PLAN DE TRAVAIL ET PROGRAMME ET BUDGET DE LA CNULCD

À SURVEILLER

- ❑ L'adoption du plan de travail quadriennal (2018 – 2021) et du programme-budget biennal de la CNULCD (2018-2019) représente la véritable occasion pour les pays Parties de guider les travaux du secrétariat et du MM pour les années à venir
- ❑ Le plan de travail s'appuie sur le nouveau cadre stratégique 2018-2030
- ❑ Simplification du mode de présentation du programme et du budget
- ❑ Maintien des engagements du secrétariat et du MM sur 45 postes – Fusionnement de deux unités du secrétariat / 4 unités
- ❑ Trois axes prioritaires identifiés par le MM pour rendre opérationnel le Fonds pour la NDT et mettre au point un mode de financement novateur: Partenariats stratégiques et mobilisation de ressources – Modes de financement innovants – Appui à la mise en œuvre au niveau national



PLAN DE TRAVAIL ET PROGRAMME ET BUDGET DE LA CNULCD

À SURVEILLER

- ❑ Budget à croissance nominale 0%
- ❑ Alignement, à terme, de la Réserve de trésorerie sur le pourcentage le plus élevé du barème indicatif des quotes-parts (21%)
- ❑ Utilisation de la contribution au budget reçue au titre des exercices antérieurs pour augmenter la réserve de trésorerie et financer une initiative spéciale sur la sécheresse
- ❑ Budgets de contingence
- ❑ Budgétisation des coûts de l'assurance maladie après la cessation des services



Questions de procédure

À SURVEILLER

- ❑ Participation des organisations de la société civile et du secteur privé aux réunions et autres activités liées à la CNULCD
 - ❑ Décision 5/COP.12: renouvellement membres du Jury et propositions au Bureau de la CdP sur les moyens d'appuyer les travaux du jury et en élargir la composition
 - ❑ Décision 5/COP.10: Examen d'ensemble des résultats obtenus dans le cadre des procédures révisées d'accréditation des organisations de la société civile
 - ❑ Décision 6/COP.12: application de la stratégie de mobilisation des entreprises
 - ❑ Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres administré par Mirova, filiale de placement de la société de gestion Natixis Asset Management
 - ❑ À venir: développement de chaînes de valeurs, création d'emplois verts, renforcement de la résilience des communautés rurales de la GMV, salon des technologies au service de la GDT (CdP 13)



Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

CdP 13

CRIC 16

CST 13

Merci de votre attention!

